



Berne, le 15 mai 2019

Notre référence: tor

Téléphone direct: +41 31 377 74 16

Notification de refus provisoire partiel (d'office)

Conformément à l'art. 5 du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, et en relation avec la règle 17 du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, la protection est refusée provisoirement en Suisse à la marque suivante:

Enregistrement international n° 1408132 - foto

Motifs

1. L'enregistrement international mentionné ci-dessus ne peut pas être accepté en Suisse car :
 - il appartient au domaine public (art. 6 ^{quinquies}, let. B, ch. 2, de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (CUP); art. 2, let. a et art. 30, al. 2, let. c de la loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance (LPM))
 - soit la forme représentée constitue la nature même du produit soit la forme du produit ou de l'emballage est techniquement nécessaire (art. 6 ^{quinquies}, let. B, ch. 2 CUP; art. 1, art. 2, let. b, et art. 30, al. 2, let. c LPM)
 - il est propre à induire en erreur (art. 6 ^{quinquies}, let. B, ch. 3 CUP; art. 2, let. c, art. 30, al. 2, let. c et, éventuellement, art. 47 s. LPM)
 - il est contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou au droit en vigueur (art. 6 ^{quinquies}, let. B, ch. 3 CUP; art. 2, let. d, art. 30, al. 2, let. c LPM)
 - la représentation de la marque est insuffisante ou la liste des produits ou services n'est manifestement pas correctement formulée (art. 6 ^{quinquies}, let. B, ch. 2 et/ou 3 CUP ; art. 1 et art. 2, let. a et d LPM ou art. 2 let. d LPM ; art. 30, al. 2, let. a et c LPM ; art. 10 ou art. 11 de l'Ordonnance sur la protection des marques (OPM))
 - le règlement de la marque collective, de garantie ou géographique fait défaut (art. 6, al. 1 et art. 6 ^{quinquies} let B, ch. 3 CUP; art. 2 let. d, art. 21 à 23, art. 27c, art. 30, al. 2, let. a et d LPM).

En l'espèce, la marque est constituée du terme suivant : « foto » qui est l'abréviation de « Fotografie » / « fotografia » (un mot allemand / italien qui signifie « photographie » en français) et de « Fotoapparat » (un mot allemand qui signifie « appareil photographique » en français). Elle constitue donc un renvoi direct aux particularités, notamment à la nature, la destination, au contenu et à l'objet des produits et services suivants :

- Classe 9 : Téléphones cellulaires; téléphones cellulaires; éléments graphiques téléchargeables pour téléphones portables; supports conçus pour des téléphones mobiles; téléphones mobiles; téléphones mobiles pour véhicules; pieds permettant de prendre des prises de vues en positionnant un smartphone ou un appareil de prise de vues au-delà de la portée du bras; appareils téléphoniques; fiches pour extensions téléphoniques; smartphones; smartphones sous forme de montres; montres intelligentes; socles conçus pour téléphones mobiles; montres permettant la communication de données à des smartphones; smartphones à porter autour du poignet; visiophones.

- Classe 35 : Compilation et systématisation d'informations dans des bases de données informatiques; compilation d'informations dans des bases de données informatiques.
- Classe 42 : Conception et développement de logiciels dans le domaine des applications mobiles; conception de téléphones portables; services de conception de logiciels de smartphone; prestation de conseils en programmation informatique; prestation de conseils en rapport avec des logiciels informatiques; Services de prestation de conseils en matière d'analyse pour systèmes informatiques; prestation de conseils en matière de conception de systèmes informatiques; prestation de conseils en matière de conception et développement de matériel informatique; services de sauvegarde de données informatiques; conception graphique assistée par ordinateur; services de conseillers en matière de conception de bases de données informatiques; conception d'ordinateurs; services de conception d'ordinateurs; génie informatique; services de conception infographique; conception de matériel informatique; prestation de conseils en matière de programmes informatiques; programmation informatique; services de conseillers en programmation informatique; programmation informatique pour le secteur médical; programmation informatique de jeux d'ordinateur; programmation informatique de jeux vidéo; services de programmation informatique à des fins d'analyse et de documentation commerciales; conception de sites informatiques; prestation de conseils en matière de logiciels informatiques; services de conseillers en logiciels informatiques; services de conseillers en logiciels informatiques; services de conception de logiciels informatiques; développement de logiciels informatiques; services de programmation de logiciels informatiques; développement de logiciels informatiques; services de programmation de logiciels informatiques; conception de systèmes informatiques; conception de systèmes informatiques; services de conseillers en technologies informatiques; conception de sites Web informatiques; services de conseillers en matière de conception et développement de matériel informatique; services de conseillers en matière de logiciels informatiques; services de conseillers en matière de logiciels informatiques; Conversion de programmes et données informatiques, autre que conversion physique; création de programmes informatiques; création de pages d'accueil pour réseaux informatiques; conversion de données et de programmes informatiques [autre que conversion physique]; conception et développement de ludiciels; conception et développement de matériel informatique; conception et développement de matériel et logiciels informatiques; services de conception et développement de matériel informatique pour les industries de la fabrication; conception et développement de logiciels informatiques; conception de sites informatiques pour des tiers; conception et écriture de logiciels informatiques; conception de bases de données informatiques; conception de matériel informatique; conception de programmes d'ordinateur; conception de logiciels informatiques; conception d'ordinateurs; conception d'ordinateurs pour des tiers; conception de téléphones portables; conception de téléphones; conception et développement de logiciels; services de conception, de logiciels informatiques; conception de logiciels informatiques pour le contrôle de terminaux libre-service; développement de programmes informatiques pour systèmes de caisses enregistreuses électroniques; développement de logiciels informatiques; développement et création de programmes informatiques de traitement de données; développement de réseaux informatiques; développement de matériel informatique pour jeux informatiques; développement de programmes informatiques; développement de logiciels informatiques; développement de solutions d'applications logicielles; développement de systèmes informatiques; services d'ingénierie en matière de programmation informatique; services d'ingénierie en matière d'ordinateurs; mise à disposition d'informations en matière de programmation et de technologie informatiques par le biais d'un site Web; services d'information, y compris en ligne, sur la conception et le développement de matériel informatique et de logiciels; mise à disposition d'informations en matière de programmation informatique; mise à disposition d'informations en matière de programmes informatiques; services de sauvegarde informatique à distance; recherche et développement de logiciels informatiques; recherche dans le domaine de la programmation informatique; services de recherche en matière d'ordinateurs; recherche, développement et conception de logiciels informatiques; services de programmation informatique à usage scientifique; rédaction de logiciels informatiques; écriture de programmes informatiques; rédaction de logiciels informatiques; développement de programmes informatiques enregistrés sur des supports de données (logiciels) et conçus pour la construction et la fabrication automatisée (CAO/FAO); conception de logiciels informatiques pour des tiers.

2. Vu ces motifs, la marque est **admise** à la protection en Suisse uniquement pour les produits et services suivants:

- Classe 9 : Fiches d'adaptation; câbles électriques; étuis pour smartphones; housses pour téléphones intelligents; dispositifs de transport conçus pour des téléphones mobiles; étuis conçus pour des téléphones mobiles; étuis pour téléphones mobiles; étuis pour téléphones cellulaires; dragonnes pour téléphones portables; ludiciels informatiques à utiliser sur des téléphones cellulaires et mobiles; téléphones de conférences; dispositifs mains-libres pour téléphones mobiles; téléphones numériques; portiers phoniques; sonneries téléchargeables pour téléphones portables; bouchons anti-poussière pour prises jack de téléphones mobiles; écouteurs-boutons; écouteurs; étuis-rabats pour smartphones; dispositifs mains libres pour téléphones portables; dispositifs mains libres pour téléphones; claviers pour téléphones mobiles; claviers pour smartphones; étuis en cuir pour téléphones mobiles; étuis pour téléphones mobiles; housses pour téléphones mobiles; combinés téléphoniques mobiles; dragonnes pour téléphones mobiles; housses pour téléphones; rallonges téléphoniques; fiches de téléphone; étuis de protection pour smartphones; housses de protection pour smartphones; films de protection conçus pour smartphones; dragonnes pour téléphones portables; casques d'écoute sans fil pour smartphones.
- Classe 35 : Petites annonces et services publicitaires par courrier, par le biais de la télévision et de la radio; annonces publicitaires pour des tiers sur Internet; publicité; services publicitaires et promotionnels, services publicitaires et de publicité; publicité par correspondance; services de distribution de tracts publicitaires pour des tiers; publicité dans des périodiques, brochures et journaux; publicité dans la presse populaire et professionnelle; services de publicité; publicité sur tous types de supports de communication publique; informations commerciales et conseils pour consommateurs [boutiquesconseil pour consommateurs]; informations commerciales; Compilation d'annonces publicitaires à utiliser comme pages Web sur Internet; publicité par l'intermédiaire de réseaux de téléphonie mobile; services d'information commerciale fournis par l'accès à une base de données informatique; fourniture d'informations d'affaires assistée par ordinateur; publicité en ligne sur un réseau informatique; publicité en ligne sur un réseau télématique; activités promotionnelles en ligne sur un réseau informatique; publicité par la transmission de publicités en ligne pour des tiers par le biais de réseaux de communication électroniques.
- Classe 38 : Sans changement.
- Classe 42 : Déverrouillage de téléphones mobiles; services de mise à jour de logiciels de smartphone; fourniture de conseils en rapport avec la conception de matériel informatique; services analytiques dans le domaine des ordinateurs; services de conception assistée par ordinateur de moules; analyses informatiques; services de reprise après sinistre informatique; services de pare-feu informatique; services de location d'ordinateurs; services de configuration de réseaux informatiques; conception de réseaux informatiques pour des tiers; services de réseaux informatiques; services de maintenance de programmes informatiques; services de mise à jour de programmes informatiques; location d'ordinateurs; services de recherche informatisée; services de conseillers dans le domaine de la sécurité informatique; services d'ingénierie en sécurité informatique; services de sécurité informatique [conception et développement de systèmes, logiciels et matériel informatiques sécurisés]; services de sécurité informatique [services d'installation, réparation et maintenance de logiciels et programmation]; services de sécurité informatique [évaluation de risques et essai de réseaux informatiques]; services d'analyse de menaces en matière de sécurité informatique pour la protection de données; services informatiques sous forme d'hébergement de sites Web pour des tiers; location de logiciels informatiques; location de logiciels informatiques; services d'analyse de systèmes informatiques; services d'intégration de systèmes informatiques; analyse de systèmes informatiques; services d'intégration de systèmes informatiques; services d'informatique en temps partagé; services de protection contre les virus informatiques; configuration de logiciels informatiques; services de conseillers en matière de sécurité informatique; copie de logiciels; logiciels informatiques de débogage pour des tiers; conception et développement de réseaux informatiques sans fil; maintenance de sites informatiques pour des tiers; élaboration de codes informatiques; conception de langages informatiques; maintenance et mise à jour de logiciels; maintenance, location et mise à jour développement de codes informatiques; diagnostic d'anomalies s'agissant de logiciels informatiques; compression numérique de données informatiques; transfert de données documentaires d'un format informatique à un autre; duplication de programmes informatiques; services d'hébergement de sites informatiques [sites Web]; installation et maintenance de logiciels informatiques; services d'installation de logiciels informatiques; installation, maintenance et réparation de logiciels; installation, maintenance et réparation de logiciels pour des systèmes informatiques; services d'installation, de réparation et de maintenance de logiciels informatiques; installation de programmes informatiques;

services de location d'ordinateurs dans des bars-cafés; location d'appareils informatiques; services de location-vente de programmes informatiques; location d'ordinateurs; maintenance et mise à jour de logiciels informatiques; mise à niveau et maintenance de logiciels; maintenance de programmes informatiques; maintenance de programmes informatiques; maintenance de logiciels informatiques; maintenance de logiciels en matière de sécurité informatique et prévention des risques informatiques; maintenance de logiciels informatiques utilisés pour la commande d'appareils et machines de remplissage; modification de programmes informatiques; télésurveillance de systèmes informatiques; surveillance de systèmes informatiques pour la détection d'accès non autorisés ou de violations de données; services de surveillance de systèmes informatiques pour la détection de pannes; services de location pour ordinateurs personnels; préparation de rapports en rapport avec des programmes informatiques; préparation de rapports en rapport avec des ordinateurs; services de conseillers professionnels en matière de sécurité informatique; location et maintenance de logiciels informatiques; location d'appareils informatiques; location d'équipements informatiques; services de location de micrologiciels informatiques; location de matériel informatique; location de matériel informatique et périphériques d'ordinateurs; location de matériel informatique et logiciels informatiques; location de matériel informatique et logiciels; services de location d'intergiciels informatiques; location de programmes informatiques; services de location de logiciels informatiques; locations de logiciels et programmes informatiques; location d'ordinateurs; location de logiciels informatiques; réparation de logiciels informatiques; réparation de programmes informatiques endommagés; mise à niveau de logiciels informatiques; services d'évaluation de sécurité pour réseaux informatiques; services d'évaluation de risques de sécurité pour systèmes informatiques; services de maintenance de logiciels informatiques; services pour le louage d'ordinateurs; services de reproduction de programmes informatiques; services de mise à jour de logiciels informatiques; prestation de conseils techniques en rapport avec le fonctionnement d'ordinateurs; essais d'installations informatiques; essais de programmes informatiques; essais de logiciels; essai d'ordinateurs; mise à jour de logiciels informatiques; mise à jour de programmes informatiques; mise à jour de programmes informatiques pour des tiers; mise à jour de logiciels informatiques; mise à jour de logiciels en matière de sécurité informatique et prévention des risques informatiques; mise à jour de pages d'accueil pour des réseaux informatiques; services de mise à jour de programmes informatiques pour banques de mémoire de système informatique; mise à niveau de logiciels informatiques; mise à jour de logiciels informatiques; récupération de données informatiques.

3. Le titulaire de la marque peut faire valoir ses droits auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (ci-après Institut) dans un délai de **5 mois** à compter de la date de la présente notification, à savoir **d'ici au 15.10.2019**. Dans ce délai, le titulaire doit constituer un mandataire avec un domicile de notification en Suisse et, dans ce cas produire une procuration (art. 5, al. 1, OPM), ou indiquer un domicile de notification en Suisse. Une liste des mandataires établis en Suisse peut être obtenue auprès de l'Institut à l'adresse ci-dessus ou sur notre site internet (<http://www.ige.ch>).

Si, dans le délai imparti, le titulaire ou son mandataire n'invoque pas d'arguments propres à invalider le présent refus de protection, l'Institut confirmera celui-ci par une déclaration d'octroi partiel de la protection au sens de la règle 18ter.2)ii) du règlement d'exécution commun (art. 30, al. 2 LPM).

Division des marques

Rico Torri



Voies de droit:

Cette notification provisoire n'est pas sujette à recours.

La décision finale sur motifs absolus peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif fédéral (art. 33 let. e LTAF).